

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
DE NEGOCIATION DES SOCIETES
COOPERATIVES D'HLM**

Procès verbal de la réunion du 13 septembre 2010

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le 13 septembre 2010, à 10 heures, salle Bonnevey.

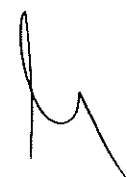

Etaient présents :

Collège employeurs : M. Gilbert BAUX (SCIC Maison Ardennaise)
M. François BOURRET (SCIC Le Toit Bourguignon)
M. Pascal MASSON (SCP Habitation Familiale)
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération des coopératives
d'Hlm)

Collège salariés : M. Bernard BLONDEL (CFTC),
Mme Claudine MARIE-NERON (FO),
M. Paul MICHAUX (SNP Coop.) ;
Mme Sylvette PREVEL (CGT),
Mme Jocelyne SYLVA-MENDY (SNUHAB-CGC).

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Saleha DRICI, Experte-Juriste Droit social à l'Union sociale pour l'habitat.

Etaient absents ou excusés : M. André ALQUIER (SCP de l'Aude) ; M. Jean BROCAIL (SCP CLéome) ; Mme Monique CHAZAL (SNUHAB-CGC) ; M. Lhasen HAMADACHE (CFDT), M. JANSSENS (SNP), M. Patrice LANGINIER (CGT), M. Vincent LOURIER (Fédération nationale des coopératives d'Hlm) ; Mme PAPIN (CFDT).

 1 

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la CPNEF du 10 juin 2010.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Procédure de validation des accords collectifs par la commission paritaire de branche – projet joint

Les membres de la commission procèdent à quelques modifications sur la procédure à suivre. (projet joint).

3) CCN des sociétés coopératives HLM

Suite au toilettage de la CCN, il a été convenu de lister les points qui pourraient faire l'objet de négociations futures.

Le collège Salarié se réunira le 7 octobre 2010 afin de préparer une liste de points qu'ils souhaitent aborder dans ce cadre. L'ensemble des points sera transmis dans le courant du mois d'octobre à la Fédération des coopératives Hlm.

4) Grille de classification et cotation des emplois

Les membres de la Commission choisissent de travailler de la manière suivante :

- à partir des critères : constituer des groupes de travail en fonction des familles de postes ;
- Travailler ensuite sur les rémunérations minimales à partir de ces groupes.

La Commission opère avant tout un état de lieux de la classification actuelle qui comporte 4 annexes :

- 1) le personnel d'exécution (3 classes)
- 2) les vendeurs et agents de maîtrise (2 classes)
- 3) l'encadrement et la direction (4 classes)
- 4) le personnel d'entretien et de gardiennage (2 catégories)

Les membres de la Commission souhaitent que le personnel d'exécution comprenne 2 classes et non 3.

Isabelle Roudil précise quelques chiffres relatifs à la répartition du personnel dans les sociétés coopératives selon les catégories de la classification actuelle, à savoir :

Il y a 302 salariés en personnel d'exécution, 96 vendeurs, 149 agents de maîtrise, 230 cadres et directeurs relevant de l'annexe 3 et 80 salariés dans le personnel d'entretien et de gardiennage.



Les membres de la Commission décident donc de travailler sur la base de 9 groupes d'emplois.

Mr Michaux dresse un tableau reprenant les critères et les degrés en fonction de la cotation qui va être opérée (hors bonus).

Voici ce tableau et les propositions faites :

	technicité	relationnel	autonomie	responsabilité	totaux	
					Mr Baux	Mme Marie
1					4 à 7	4 à 7
2					8 à 11	8 à 11
3					12 à 15	12 à 15
4					16 à 19	16 à 20
5					20 à 22	21 à 25
6					23 à 25	26 à 27
7					26 à 28	28 à 29
8					29 à 31	30 à 31
9					32	32

Pour avancer, la CPNEF préconise des tests en entreprise.

Les membres de la commission conviennent que les rémunérations minimales seront fixées en euros, il n'y aura donc plus de points et de constante.

La prime de vacances sera transformée en pourcentage du minimum salarial d'une catégorie de la classification.

Mr Baux indique qu'il faudra être précis quant à la définition de la rémunération conventionnelle minimale.

S'agissant des vendeurs, Mme Roudil va s'informer des pratiques aux ESH.

Pour l'annexe sur les gardiens, un état des lieux juridique sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Le collège Salariés se réunira pour une séance de travail le 7 octobre 2010.

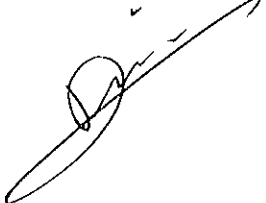
Les prochaines réunions de la CPNEF auront lieu :

- le 24 novembre 2010 de 10 heures à 16h30 ;
- le 16 décembre 2010 de 10 heures à 16h30.

Fin de séance.

La Secrétaire,

Mme Saleha DRICI



Le Président de séance,

M Gilbert BAUX

